

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.1/33/L.17
8 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
PREMIERE COMMISSION
Point 125 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Allemagne, République fédérale d', Danemark, Etats-Unis d'Amérique,
Finlande, Mexique, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède et Venezuela :
projet de résolution

Etude des rapports entre le désarmement et le développement

L'Assemblée générale,

Gravement préoccupée par le fait que des ressources humaines et matérielles
considérables sont consacrées aux armements,

Réaffirmant la nécessité d'affecter des ressources plus importantes au progrès
économique et social, en ayant particulièrement à l'esprit les besoins des pays en
développement,

Fermeement convaincue qu'une réduction des dépenses consacrées aux armements,
conformément aux objectifs de la décennie du désarmement, permettrait de disposer de
plus grandes ressources pour le développement économique et social, en particulier
dans les pays en développement,

Rappelant ses résolutions précédentes sur les questions susmentionnées et les
études spécifiques menées à sa demande,

Notant la déclaration faite sur la question par la cinquième Conférence des
chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo du 16 au
19 août 1976,

Notant avec satisfaction que, conformément aux paragraphes 94 et 95 du
Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le
Secrétaire général a entrepris, avec le concours d'un groupe d'experts gouver-
nementaux qualifiés nommés par lui, une étude en profondeur des rapports entre le
désarmement et le développement,

78-25119

2 p.

/...

Soulignant à nouveau que l'un des principaux objectifs de cette étude devrait être d'aboutir à des conclusions dont on puisse effectivement s'inspirer pour formuler des mesures pratiques,

1. Prend acte du rapport sur l'organisation des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement contenu dans le document A/33/317;

2. Fait appel à tous les gouvernements pour qu'ils envisagent sérieusement de verser, en complément des ressources financières imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies au titre de cette étude, des contributions volontaires au Fonds pour les projets relatifs au désarmement ou de financer volontairement, en monnaie nationale, le cas échéant, des projets nationaux de recherche, pour que soient réunies des ressources totales suffisantes pour mener l'étude à bien;

3. Fait appel aux gouvernements pour qu'ils communiquent les données et les renseignements requis pour que l'étude puisse être menée à bien utilement;

4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-quatrième session une question intitulée "Rapport intérimaire du Secrétaire général au sujet de l'étude en profondeur des rapports entre le désarmement et le développement".
